Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_01-DE

2026-01 : Acquisition de la parcelle AK 1 disposant d'un emplacement réservé au titre du PLU

Rapporteur : Madame Dominique BUSNOUF

Madame BUSNOUF expose à l'assemblée délibérante qu'il existe, sur la parcelle AK1, un emplacement réservé au titre du PLU. Cette réservation a pour objectifs la création d'un pôle multimodal et d'aménagements paysagers.

Les consorts FLAUX, propriétaires de la parcelle, nous ont proposé la vente de celle-ci au prix de 12 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2241-1 et suivants,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir cette emprise dans le cadre de l'aménagement d'un pôle multimodal et d'aménagements paysagers,

Considérant que le montant de ladite acquisition ne nécessite pas l'obtention d'un avis des Domaines compte-tenu qu'il est inférieur au seuil de consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver

- L'acquisition de la parcelle AK 1 d'une superficie de 1 450 m2 au prix de 12 000€. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

De désigner

- Maître PERRIN, notaire à Saint-Jouan des Guérets, en tant que notaire de la Commune pour ce dossier.

D'autoriser

- Madame la Maire ou l'adjointe déléguée à signer les actes et tous documents afférents à cette transaction.

De préciser

- Que les dépenses afférentes à cette affaire seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET



Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_01-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	18
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	26 janvier 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	2 février 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, Mme FOLL Corinne, Mme CICI Rose-Anne, M. DERVILLE Pascal, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme MICHEL Sophie, Mme POIRIER Aude, M. PITEL Philippe, M. STEPHAN Benoît, Mme BUSNOUF Dominique, M. OGIER Olivier, Mme GUILBERT Karine, M. LEPIVERT Jean-Michel, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. CHESNAIS Yves, Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie. M. BOUCHAUDON Raphaël, M. FERRY- WILCKZECK Thomas.

Absents excusés : M. PARMENTELOT Marc, M. JASLET Nicolas, Mme POTIN Annie.

Absents non excusés : M. PALLAN Clément, M. GOLIVET Jacques.

Pouvoirs : M. PARMENTELOT Marc à Mme GUILBERT Karine, Mme POTIN Annie à M. BOUCHAUDON Raphaël, M. JASLET Nicolas à M. LEPIVERT Jean-Michel.

Présidente : Madame FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Madame Frédérique GAUDIOSO